



## Détournements dans succession

Par **roufi**, le **05/10/2018** à **19:15**

Bonjour,

Mon frère a été mandataire des comptes de notre beau-frère (mari de notre sœur) lorsque celui-ci est rentré en maison de retraite où il est resté pendant 11 ans, d'octobre 2007 à août 2018.

Notre beau-frère est décédé en août dernier et je viens d'apprendre que je suis co-héritière avec mon frère.

Le notaire à qui j'avais eu l'occasion de faire part de mes soupçons avait recommandé la mise sous tutelle de notre beau-frère; celle-ci a été émise en mars 2018 mais a été interrompue suite au décès.

Il m'a confirmé des détournements d'argent importants et m'a proposé de demander lui-même les relevés de comptes des dix dernières années afin que je puisse établir mon préjudice.

N'y a-t-il pas un abus de faiblesse évident vis-à-vis de notre beau-frère qui était défailant mentalement depuis longtemps ? Que suis-je en droit de réclamer dans la mesure où les sommes détournées auraient dû faire partie de la succession et donc être soumises à des frais, en l'occurrence dans notre cas 60 % ?

Merci infiniment de votre réponse

Par **Visiteur**, le **06/10/2018** à **18:08**

Bonjour

Attendez le résultat des investigations et éventuellement prenez un avocat pour attaquer.

Par **roufi**, le **07/10/2018** à **17:53**

Merci pour vos conseils.